

Objet : Halle Olympique – Salon Alpin de l'Hôtellerie et des Métiers de Bouche – Edition 2025 - Mise à disposition de la Halle Olympique – Redevances d'occupation complémentaires

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la délibération n° 2 du Conseil Communautaire du 1^{er} février 2024 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans et la possibilité, entre deux délibérations, de fixer ou réajuster certains tarifs des droits prévus au profit de la Communauté d'Agglomération Arlysère qui n'ont pas de caractère fiscal,

Vu la délibération n° 51 du 26 juin 2025 fixant les tarifs de la Halle Olympique à compter du 1^{er} septembre 2025,

Vu la délibération n° 52 du 26 juin 2025 fixant les redevances d'occupation des espaces de la Halle Olympique et des prestations supplémentaires à compter du 1^{er} septembre 2025,

Vu la délibération n° 53 du 26 juin 2025 approuvant les conventions type d'occupation temporaire des espaces de la Halle Olympique,

Vu la convention signée en date du 8 novembre 2024 avec la société SAVOIEEXPO concernant les modalités d'organisation et des conditions techniques et financières de cet événement,

Vu l'avenant signé en date du 20 octobre 2025 avec la société SAVOIEEXPO portant modification des modalités d'organisation et des conditions techniques et financières de cet événement,

Considérant la nécessité de compléter les redevances d'occupation pour cet événement,

Décide

Article 1 : Les redevances complémentaires pour l'organisation de l'édition 2025 du Salon Alpin de l'Hôtellerie et des Métiers de Bouche sont fixées comme suit :

- ⇒ La location du parvis : 8000 €
- ⇒ Les insertions dans la régie pub Cluster : 1513 €
- ⇒ La prise en charge des travaux – Aménagement parvis : 3050 €

Article 2 : La présente décision sera communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 26 janvier 2026

Franck LOMBARD

Président

